



## DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

### VILLE DE LA LOUPE

#### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 juillet, à vingt heures après convocation légale en date du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Étaient présents : M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, M. FOUCAULT, Mme CORDIER Adjoints, M. GLATIGNY, M. LAFOY, M. JEROME, M. GEORGES, Mme GUITTET, M. LE GUERNIGOU, Mme RENAULDON, M. BOUSTIERE, M. TRAN-DIHN-NHUAN, M. CHANTELOUP, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LAMBERT donne pouvoir à Mme RENAULDON

Mme BRANDELON donne pouvoir à Mme VARENNE

Mme BOUIX-ECHIVARD donne pouvoir à M. GERARD

Excusées : Mme PROUST ; Mme THOMAS

Absents : Mme TOULEMONDE, M. HEMERY, Mme LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### Délibération n°1 (1/2)

##### Demande de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le Silo à boues

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter un financement de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement suivant :

VILLE DE LA LOUPE Travaux pour la construction d'un silo à boues sur le site de la station d'épuration actuelle Estimation financière du coût de l'opération	
	Montants HT
Montant de Maîtrise d'Œuvre - VERDI ( phase conception )	6 475,00 €
Montant de Maîtrise d'Œuvre - VERDI ( phase travaux + avenant 1 suite à la modification du montant des travaux )	14 575,00 €
Montant des travaux Sté WANGNER	379 597,50 €
<i>dont partie mise en conformité d'autosurveillance</i>	32 132,00 €
<i>dont filière boues</i>	347 465,50 €
dévoilement de la ligne HTA	30 000,00 €
Frais d'appel d'offres	1 200,00 €
étude géotechnique - G2 AVP - Ginger CEBTP	4 500,00 €
levé topographique - Sté Herman	2 500,00 €
mission SPS	3 500,00 €
Mission contrôle technique (STI+L)	5 000,00 €
Diagnostic amiante	1 200,00 €
Essais de garanties	2 500,00 €
aléas de chantier, Imprévus ou besoins travaux complémentaires (environ 5 % des travaux)	18 979,88 €
<b>Total de l'opération</b>	<b>470 027,38 €</b>
subvention Agence de l'eau Seine Normandie (40%) - sous réserve du plafond	188 010,95 €
subvention Conseil départemental (20% d'un plafond de 100 000 €HT)	
<b>Total reste à charge</b>	<b>282 016,43 €</b>

## Délibération n°1 (2/2)

*Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la validation de ce plan de financement et la sollicitation d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 188 010 € correspondant à 40% de la dépense totale.*

## Délibération n°2

### Décisions en vue de la rentrée scolaire : tarifs de l'école de musique, bibliothèque, restaurant scolaire, garderie périscolaire

Il est proposé au Conseil de fixer les tarifs applicables en 2018-2019 pour les différents services de la manière suivante (reconduction des tarifs 2017/2018) :

#### i) Bibliothèque municipale

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Moins de 18 ans	0	0
18 ans et plus	8,50	10
Groupes	8,50	10

#### ii) Périscolaire

	<b>Tarif unique</b>
Garderie (+ de 5/mois)	20 € / mois
Garderie (5 et -)	10 € / mois
DECID	Gratuit

#### iii) Restaurant scolaire

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Maternelle	2.90 euros	4.05 euros
Primaire	3.65 euros	4.78 euros

#### iv) Ecole de musique

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Filière 0	0	0
Filière 1	104	163
Filière 2	156	244
Filière 3*	52	81
Location instrument	31	49

\* également utilisée pour l'apprentissage d'un 2<sup>ème</sup> instrument

*Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus qui s'appliqueront en 2018-2019.*

### Délibération n° 3

#### Budget 2018 : Décision Modificative n°1

Suite aux décisions prises dans le cadre des opérations de travaux (voir plus haut), il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur une Décision Modificative n°1 du budget annexe « assainissement » :

- Concernant le silo à boues : intégration des résultats de marché de travaux et de maîtrise d'œuvre, ainsi que la demande de subvention à l'Agence de l'Eau
- Concernant le Secteur de la Bruyère : avenant aux marchés de travaux en assainissement

**Dépenses : + 144 200 €**

Chapitre 21 - Compte 21562 (Immobilisations corporelles) : + 144 200 €

**Recettes : + 144 200 €**

Chapitre 16 - Compte 1641 (emprunts) : + 80 000 €

Chapitre 13 - Compte 13111 (subventions) : + 40 000 €

Chapitre 27 - Compte 2762 (TVA) : + 24 200 €

Ce projet de DM1 intègre également des écritures de régularisation comptables relatives à l'imputation de la TVA :

**Dépenses : + 157 400 €**

Chapitre 21 – Compte 21562 : + 95 329 €

Chapitre 27 – Compte 2762 : - 95 329 €

Chapitre 041 – Compte 2762 : + 157 400 €

**Recettes : + 157 400 €**

Chapitre 041 – Compte 2152 : + 157 400 €

*Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la DM1 du budget annexe « assainissement » dans les conditions présentées ci-dessus.*

### Délibération n° 4

#### Rapports d'activités des délégataires eau et assainissement

*Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et au décret n° 95-635 le Conseil municipal prend acte des rapports annuels et RPQS sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2017.*

### Délibération n° 5

#### Rapport d'activités du marché forain de la Loupe

*Le Conseil, prend acte du rapport d'activité annuel 2017 de la SOMAREP.*

## Délibération n° 6

### Dénomination de voie

Afin de pouvoir déterminer une adresse postale pour le gymnase et son logement, le Bureau Municipal suggère de dénommer la voie qui dessert celui-ci depuis le parking du Château : « Allée des sports ».

***Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette dénomination.***

## Délibération n° 7

### Frais de scolarité des élèves en ULIS

Lors de sa séance du 11 juin 2014, le Conseil avait délibéré pour autoriser le Maire à réclamer des frais de scolarité aux enfants domiciliés dans une commune extérieure à la CdC lorsque des dérogations scolaires sont accordées (le montant de ces frais étant le même que celui versé au titre de la participation obligatoire des élèves de la commune scolarisés à l'école Notre Dame, en l'occurrence 397,97 €).

Cette décision ne couvre pas le cas des élèves extérieurs du territoire scolarisés en ULIS sur décision de l'Inspection de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 09/07/18, la Commission des affaires scolaires a proposé que ce dispositif de participation soit étendu aux enfants scolarisés en ULIS.

***Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'application de frais de scolarité aux élèves en ULIS domiciliés à l'extérieur de la CdC Terres de Perche dans les conditions ci-dessus.***

## Délibération n°8 (1/2)

### Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018-2019 de l'école de musique municipale, il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour la création et les ajustements liés aux emplois d'enseignement artistique.

## Délibération n°8 (2/2)

*Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs modifié de la manière ci-dessous :*

Grade ou Emploi	Postes budgétaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1° CLASSE	3 dont 1 à 32/35
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2° CLASSE	1 à 30/35
<b>FILIERE DE POLICE</b>	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
AGENT DE MAITRISE	3 dont 1 à 30.5/35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	7 dont 4 à 35/35
	1 à 30.18/35
	1 à 24.70/35
	1 à 22.10/35
	2 à 30/35
	3 à 26/35
	1 à 20.82/35
	1 à 20/35
	2 à 8/35
	3 à 6,50/35
<b>FILIERE SOCIALE</b>	
A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1° CLASSE	2 dont 1 à 28/35
A.T.S.E.M. PRINCIPAL 2° CLASSE	1 à 28/35
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	
PROF. ENS. ART. HORS CLASSE	1 à 16/16
ASSISTANT TERR. ENS. ART. PRINCIPAL 1°CLASSE	1 à 14/20
ASSISTANT TERR. ENS. ART. PRINCIPAL 2° CLASSE	9 dont
	1 à 11/20
	1 à 9/20
	1 à 6.25/20
	1 à 6/20
	3 à 4/20
	2 à 3/20
	1 à 9/20 à créer
	1 à 6/20 à créer
	1 à 4/20 à créer
	1 à 2/20 à créer
BIBLIOTHECAIRE	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1° CLASSE	1 à 25/35

**Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le tableau des effectifs modifié.**

## Information sur les attributions et avenants des marchés de travaux

Suite à la commission MAPA (Marchés à procédure Adaptée) du 18 Juin 2018, le Conseil municipal est informé des décisions suivantes :

### 1. Marché de travaux pour l'Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville

#### **Avenant n° 1 pour le LOT 1 – VRD, revêtements de sols, fontainerie et mobilier (Ent. Pigeon)**

**Objet :** prendre en compte les adaptations du projet et travaux supplémentaires suivants :

- Création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales séparatif
- Augmentation de quantités de revêtements de sol, modifications de la nature des ouvrages réalisés (rampes PMR, murets), Divers (Fontainerie, mobilier, ...)

Montant marché initial :	824 290,84 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>56 210,15 € HT</b>
Nouveau montant du marché :	880 500,99 € HT
Montant TTC (TVA : 20%) :	1 056 601,19 € HT

### 2. Marché de Travaux pour la Regualification du Quartier des Bruyères

**Ent. Pigeon/Eiffage/Cegelec/Julien-Legault**

#### **Avenant n°1 pour le LOT n°1 : Travaux de requalification des réseaux d'assainissement EU/EP**

**Objet :** prendre en compte les adaptations techniques rendues nécessaires et l'augmentation du montant de travaux entraînée par les modifications suivantes :

- Augmentation du nombre de regards de visites requalifiés, de boites de branchements et de la longueur des canalisations du réseau d'eaux usées.

Montant marché initial :	309 457,08 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>32 543,15 € HT</b>
Nouveau montant du marché :	342 000,23 € HT
Montant TTC (TVA 20%) :	410 400,28 € TTC

#### **Avenant n°1 pour le LOT n°2 : Travaux de renouvellement de l'éclairage public**

**Objet :** ajout de fourreaux et de câbles pour la création d'un réseau de caméra de surveillance :

Montant marché initial :	147 895,46 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>4 662,80 € HT</b>
Nouveau montant du marché :	152 558,26 € HT
Montant TTC (TVA 20%) :	183 069,91 € TTC

#### **Avenant n°1 pour le LOT n°3 : Travaux de terrassement, voirie et aménagements de surface**

**Objet :** suppression des pavés béton sur les places de stationnement. Ils sont remplacés par de l'enrobé.

Montant marché initial :	849 367,11 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>-31 160,96 € HT</b>
Nouveau montant du marché :	818 206,15 € HT
Montant TTC (TVA 20%) :	981 847,38 € TTC

## Avenant n°1 pour le LOT n°4 : Travaux d'aménagements paysagers, mobiliers urbains et jeux

**Objet :** Ajout d'une clôture sur le secteur 5 pour délimiter la plaine de jeux du terrain agricole.

Montant marché initial :	395 587,36 € HT
<b>Montant de l'avenant n°1 :</b>	<b>769,90 € HT</b>
Nouveau montant du marché :	396 357,26 € HT
Montant TTC (TVA 20%) :	475 628,71 € TTC

**En Synthèse,** pour l'ensemble des 4 lots, les avenants proposés ce jour modifient le projet selon le détail ci-dessous :

Montant marché initial (4 lots) :	1 702 307.01 € HT
<b>Montant des avenants (4 lots) :</b>	<b>+ 6 814.89 €</b>
Nouveau montant de marché (4 lots) :	1 709 121.90 € HT
% d'écart introduit par les avenants et pour l'ensemble des lots :	+0.004 %

### 3. Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un silo à boues

#### Avenant n° 1 (Ent. Verdi)

**Objet :** Le programme initial de travaux a été modifié afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de réaliser les mises en conformité nécessaires au titre de l'auto-surveillance sur le volet assainissement collectif (notamment travaux sur la pré-station, dimensionnement du nouveau silo). Par ailleurs, nous profitons de ces travaux pour remettre à niveau certaines installations (ex : remplacement des postes toutes eaux, mise en sécurité du silo existant (conservé)) et refaire les voiries internes de desserte.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires non prévus au programme initial nous amène à une enveloppe de travaux réévaluée : il s'agit de sujétions techniques imprévues.

Estimation initiale des travaux :	150 000,00 €
Montant maîtrise d'œuvre + mission Permis de construire :	15 036,00 €
Montant des travaux prévisionnels (phase consultation des entreprises) :	380 000,00 €
Montant marché maîtrise d'œuvre :	21 050,00 €
<b>soit une plus-value au marché de 6 014,00 €</b>	
soit une augmentation de rémunération de 28,57%	

### 4. Attribution du marché de Travaux pour la construction d'un silo à boues

Nombre de plis reçus : 6

Structure en charge de l'analyse des offres : Cabinet Verdi Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération.

**La commission MAPA qui s'est réunie le 18 Juin 2018 a validé le rapport d'analyse des offres et le classement des candidats. Elle a ainsi retenu la société Wangner pour un montant total de 379 597,50 € HT.**

### Informations diverses

- Ouverture du Centre de Loisirs des Enfants, allée du Parc.
- Les équipements annexes prévus, positionnés à proximité du Centre de Loisirs seront terminés à la rentrée.
- Le forum des Associations et la réception pour les nouveaux habitants, initialement prévus le 1er septembre 2018 sont reportés au 8 septembre 2018.

<i>M. GERARD</i>	<i>Mme VARENNE</i>	<i>M. THOMAS</i>	<i>Mme CORDIER</i>	<i>M. FOUCAULT</i>
<i>M. JEROME</i>	<i>M. GLATIGNY</i>	<i>M. LAFOY</i>	<i>M. GEORGES</i>	<i>Mme RENAULDON</i>
<i>Mme GUITTET</i>	<i>M. LE GUERNIGOU</i>	<i>M. BOUSTIERE</i>	<i>M. TRAN-DIHN- NHUAN</i>	<i>M.CHANTELOUP</i>